

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL

tenue le 23 septembre 2004 à 19 h 30 au Centre Mont-Royal au 2200, rue Mansfield à Montréal.

SONT PRÉSENTS

M. Gérald Tremblay, président du conseil;

Me André Boileau, M. Georges Bossé, M. Pierre Bourbonnais, M. André J. Côté, Mme Chantal Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Laurent Dugas, M. Alvaro Farinacci, Mme Helen Fotopulos, M. Jean Gérin, M. James V. Infantino, M. Michel Latendresse, M. Robert Libman, M. Jacques Moreau, M. Jacques Olivier, M. Gilles Pelletier, M. Michel Prescott, M. Jean-Marc Robitaille, Mme Francine Senécal, M. Gilles Vaillancourt, Mme Monique Worth, M. Frank Zampino.

N'ONT PU ASSISTER

M. Jean-Jacques Beldié, M. Réjean Boyer*, \mathbf{M}^{e} Claude Carignan, \mathbf{M}^{e} Claude Dauphin*.

Le directeur général, M. Massimo lezzoni, le secrétaire de la Communauté, M^e Claude Séguin et l'assistante-secrétaire, Mme Line Rioux, assistent à l'assemblée.

La convocation a été transmise le 16 septembre 2004 et l'avis public a été donné le 20 septembre 2004.

L'assemblée est déclarée ouverte à 19 h 35.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La liste des citoyens ayant posé des questions est jointe en annexe. Aucun conseiller n'a posé de question.

CC04-026 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 17 JUIN 2004

PROPOSÉ PAR: M. Jean-Marc Robitaille

APPUYÉ PAR: M. Michel Latendresse

Il est résolu d'approuver avec dispense de lecture le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil tenue le 17 juin 2004.



CC04-027

AVIS DU MINISTRE À L'ÉGARD DU PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution numéro CE04-128,

PROPOSÉ PAR : Me André Boileau

APPUYÉ PAR : M. Alan DeSousa

Il est résolu

De prendre acte de l'avis du ministre de l'Environnement du Québec daté du 19 août 2004 transmis à la Communauté à l'égard du projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles :

De faire part au Ministre de la position de la Communauté énoncée à la résolution CE04-128 adoptée par le comité exécutif à sa séance du 9 septembre 2004.

•

Arrivée de Mme Deschamps.

CC04-028 DIVERSIFICATION DES SOURCES DE REVENUS

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution numéro CE04-106.

PROPOSÉ PAR: M. Frank Zampino

APPUYÉ PAR: M. Michel Latendresse

Il est résolu d'adopter la position énoncée au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante concernant le versement aux municipalités d'une partie de la taxe d'accise fédérale sur les carburants.

CC04-029

PLAN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution CE04-098,

PROPOSÉ PAR: M. Gilles Vaillancourt

APPUYÉ PAR : M. Georges Bossé

D'adopter le projet de Plan de développement économique de la Communauté joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'adopter le plan de mise en œuvre du processus de consultation publique du projet de Plan de développement économique joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

De tenir la consultation publique à l'égard de ce projet de Plan par l'intermédiaire de la Commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances ;



CC04-029 (suite)

De déléguer au secrétaire de la Communauté, conformément à l'article 134 de la Loi sur la Communauté, le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu des assemblées publiques de consultation.

PROPOSÉ PAR: M. Jean-Marc Robitaille

APPUYÉ PAR : M. Georges Bossé

D'amender la proposition principale par l'ajout du paragraphe suivant :

« De déléguer au comité exécutif le pouvoir de prolonger la période de consultation prévue au plan de mise en œuvre du processus de consultation publique. »

Il est résolu

D'adopter l'amendement et la proposition principale ainsi modifiée.

CC04-030

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2001-8 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Soumis le rapport du Comité exécutif sous la résolution CE04-116

PROPOSÉ PAR : Me André Boileau

APPUYÉ PAR : M. Michel Latendresse

Il est résolu d'adopter, avec dispense de lecture, le règlement numéro 2004-29 modifiant le Règlement numéro 2001-8 concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres de la Communauté métropolitaine de Montréal, dont copie a préalablement été distribuée.

CC04-031

APPUI À LA DÉCLARATION DU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

PROPOSÉ PAR: M. Jacques Olivier

APPUYÉ PAR: M. Michel Latendresse

Il est résolu de manifester l'appui de la Communauté à la déclaration du ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, M. Jean-Marc Fournier, de maintenir l'intégralité de la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités (L.Q. 2003 c.14, Projet de loi 9) telle que soumise aux citoyens lors de la consultation référendaire.

M. Libman inscrit sa dissidence. M. Côté inscrit son abstention.

DOCUMENTS DÉPOSÉS

- Procès-verbal de la séance du comité exécutif du 26 août 2004.
- Lettre de démission du conseil de la Communauté de M. Stéphane Harbour.



Les articles de l'ordre du jour ayant été traités, l'assemblée est levée à 20 h 20.

Les résolutions CC04-026 à CC04-031 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Gérald Tremblay Président

Claude Séguin Secrétaire

* Note du secrétaire de la Communauté :

M. Réjean Boyer et Me Claude Dauphin ont motivé leur absence au sens du règlement concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil de la Communauté.

4



ANNEXE

Période de questions des citoyens Assemblée ordinaire du conseil du 23 septembre 2004

NOM SUJET DE L'INTERVENTION

M. Patrick Allard
Citoyen

Le financement du fédéral pour les grandes villes.

M. Bruce Walker

STOP

La pollution atmosphérique par les véhicules automobiles.

Dépôt du document

Guide STOP – I/E concernant le contrôle des émissions des véhicules moteurs.